

Image not found or type unknown



Emprunter une grosse somme d'argent .

Par **Johnbrego_old**, le **27/09/2008 à 20:36**

Bonjour,

Souhaitant acheter un bien immobilier d'une valeur de 400.000 Euros ,un ami qui vit à l'étranger pourrait me prêter cette somme..

Quelles sont les conditions à remplir pour que cela soit fait légalement !!

Quelles sont les clauses importantes a y mettre !!

Ce prêt serait t'il assujeti aux lois françaises ou bien aux lois du pays ou il réside ..

Le fisc français pourrait t'il tomber dessus , en cas d'utilisation de cette somme lors demon achat, et me demander des comptes .

Merci de vos réponses car pour l'instant je suis dans le flou total

Par **Visiteur**, le **27/09/2008 à 22:56**

Un prêt entre particulier est possible, pour le faire dans des conditions optimales de régularité, passez par un notaire.

Par **Johnbrego_old**, le **28/09/2008** à **00:09**

oui mais ma question est que cela concerne un ami étranger